

DECISION DG n° 2018-02
portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 16 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 16** : A la direction des médicaments en oncologie, hématologie, transplantation, néphrologie, thérapie cellulaire, produits sanguins et radiopharmaceutiques :

- Monsieur BOUDALI (Lotfi) est nommé directeur ;
- Madame GUYADER (Gaëlle) est nommée directrice adjointe ;
- Madame CHOCARNE (Peggy) est nommée cheffe du pôle hématologie, néphrologie ;
- Monsieur GAZIN (Vincent) est nommé chef du pôle oncologie solide ;
- Madame SAINTE-MARIE (Isabelle) est nommée cheffe du pôle hémovigilance, produits sanguins, thérapie cellulaire, transplantation et radiopharmaceutiques. »

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 15 janvier 2018 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **15 JAN. 2018**

Eric DÉLAS



Directeur général adjoint